



Gendarmerie qui s'acharne... mes recours et mes droits...

Par **Missi45**, le **03/10/2010** à **23:11**

Bonjour,rrnrnJe viens vous demander un coup de main car je suis complètement dépassée par les évènements. rnrnJ'ai la malchance d'être connue par les services de gendarmerie de ma ville, à cause de violences conjugales que je subis de mon mari. Ils sont intervenus plusieurs fois et, depuis, nous avons, mon mari et moi, fait ce qu'il fallait pour que tout ceci n'arrive plus. rnrnAujourd'hui, je les ai contacté car ma mère a cassé la vitre de l'entrée de ma maison pour rentrer de force chez moi afin de récupérer des affaires à elle (vêtements, médicaments et affaire de toilettes) car je l'ai mise à la porte de chez moi, ayant constaté qu'elle avait mis en danger la vie de mes enfants. rnrnLes gendarmes, qui sont intervenus, on été très agressifs envers nous, en nous traitant de mauvais parents et en nous expliquant que, si je portais plainte contre ma mère pour la vitre, ça se retournerait contre nous puisqu'elle avait des affaires à elle à l'intérieur et que, par conséquent, comme nous avons refusé d'ouvrir ; nous serions considérés comme voleurs... rnrnIls ont par ailleurs contacté les services sociaux pour qu'il viennent chez nous, en disant que nous étions de mauvais parents d'avoir laissé nos enfants avec ma mère, sachant qu'elle est alcoolique. Mais nous avons précisé qu'elle ne buvait que le soir et que les enfants était avec elle le matin, qu'elle était à jeun, et que nous savions qu'elle ne buvait pas pendant ces heures là. rnrnAvons nous un recours contre ces gendarmes qui s'acharnent contre nous ?rnrnNous avons résolu nos problèmes de couple et les enfants n'ont jamais été pris dans ces conflits... rnrnOnt-il le droit de porter de tels jugements et de nous agresser de la sorte ?

Par **Maître marque**, le **04/10/2010** à **17:44**

Bonjour,Plusieurs actions sont possibles, mais procédons par ordre et surtout évitons de sortir l'artillerie lourde sachant que vous êtes sur la juridiction de la brigade de gendarmerie.

En premier lieu, je vous conseille de prendre rendez-vous avec le commandant de la brigade de gendarmerie afin de lui exposer vos difficultés.

En cas de refus, vous pouvez écrire au commandant de la compagnie de gendarmerie, supérieur direct de l'unité dont vous dépendez.

Enfin, et en dernier ressort, au commandant de groupement, c'est l'officier qui commande tous les gendarmes du département.

Je reste à votre disposition. Vous pouvez me téléphoner au 06.29.92.37.19

Bonne soirée

Par **mimi493**, le **04/10/2010 à 20:50**

En dernier ressort, il y a l'ITGN aussi

Par **Missi45**, le **05/10/2010 à 07:33**

Merci pour vos réponses.

Pour ce qui est du commandant de Brigade de la gendarmerie, ca risque d'être compliqué car j'ai déjà eu affaire a lui et il est vraiment pas commode... Un de ses gendarme m'avait insulté devant lui il n'a pris aucune sanction... donc je pense que ca risque d'être compliqué!!

Par **Maître marque**, le **05/10/2010 à 17:27**

Certes, mais je vous conseille quand même de demander un premier RDV avec le commandant de Brigade et seulement après du Commandant de Compagnie.

Un autre contributeur a évoqué l'ITGN qui s'appelle maintenant IGN (Inspection de la Gendarmerie Nationale) Je considère que cet ultime recours qui écarte toute la chaîne hierarchique des miliaries de la Brigade doit être manié avec réserve.

Tenez moi informé.

Bien à vous

Par **lucie79**, le **20/08/2011 à 15:54**

Maitre bonjour,

J'ai également quelques soucis avec la gendarmerie.

Etes vous encore disponible ?

Par **Maître marque**, le **20/08/2011 à 18:02**

Bonjour Madame.

Vous pouvez m'exposer votre situation

Bien à vous

Par **lucie79**, le **20/08/2011 à 22:39**

re bonjour,rnrnMon employeur profiter[s]ait[/s] de ses relations dans la gendarmerie afin d'avoir des informations sur ses employés du moins il s'en vante. " tous les employeurs font des enquêtes sur leurs employés". rnrnEst ce vrai? Dans ce cas j'aimerais savoir quelles sont les informations à disposition de la gendarmerie. (ecoute, comptes bancaires etc...).rnN'ont ils pas un devoir de réserves (comment certaines indiscretions sur ma vie privée ont pu m'être rapportées?)rnrnJe pense qu'il a utilisé le prétexte d'un vol supposé (improuvable et surtout improbable à la vue de certain faits que je ne peux expliquer ici) afin de demander une enquête sur l'ensemble de ses employés (selon ses dires).Est ce possible? Car effectivement nous constatons des visites très régulières de la gendarmerie (3 fois par semaines au moins) .rnrnDans ce cas comment puis je le savoir? Puis je me retourner contre mon employeur pour diffamation ayant entraînée une enquête? rnrnDe plus comment signaler cet excès de zèle (et le laxisme du gendarme sur les torts de l'employeur) en sachant que je n'ai aucune preuve si ce n'est les épanchements de mon employeur, les visites régulières et les echos de quelques indiscretions sur ma vie privée.rnrnConsciente que ce genre d'accusation peut être très grave, j'aimerais attirer l'attention du procureur , du juge et des supérieurs hiérarchiques sur ces relations, rn-peut être même sans accuser, simplement le signaler.rn-savoir si une enquête est en cours à mon encontre ou sur l'ensemble des employés (nous sommes 20).rn-enfin , quelles sont les informations transmises à mon employeur.rnrnEst ce qu'un avocat pourra lire le dossier (si il y en a un) ?rnrnJe n'ai absolument rien à me reprocher par contre je tiens au respect de ma vie privée et de mes droits. (il est fatiguant et humiliant de se sentir épiée)rnrnrnA bientôt et merci.

Par **martin jj**, le **18/12/2013 à 13:38**

Bonjour, rnrnMon frère se retrouve lié à une affaire concernant son beau fils et la gendarmerie s'acharne sur lui.rnrnSon beau fils a été arrêté pour une affaire de cannabis , il aurait fait des courses de voiture sur autoroute avec la voiture à mon frère et il a été accusé de viol sur mineur, une expertise a été faite sur la plaignante qui a prouvé qu'il n'y avait rien eu mais l'affaire es tjs en cours. Suite à cà, il a été interdit de territoire il devait partir de la région en attendant le jugement.rnBref, mon frère a aucun lien avec tout ca et la gendarmerie lui a saisi sa voiture ainsi qu'un écran d'ordinateur disant que c'était volé. Hors mon frère a appelé pour justifier ses achats avec les factures et ils lui ont répondu qu'il verrait av la justice. Depuis l'arrestation de son beau fils, les gendarmes n'ont pas interrogé mon frère lui disant qu'il n'avait rien à craindre qu'il n'était pas o courant des agissements de son beau fils et qu'ils n'avaient pas besoin de son témoignage. Hors maintenant il le menace meme de l'empêcher d'acheter sa maison. effectivement il es en train d'acheter une maison. Ca n'a rien à voir. Je voudrais aidé mon frère car il en peux plus il a 2 enfants un travail , fait tt pour ses enfants et il se retrouve au milieu d'un truc qu'il ne le regarde pas.rnPouvez m'éclairer sur les recours possibles ??

Par **Maître marque**, le **18/12/2013 à 19:24**

bonjour Le beau-fils de votre frère est-il assisté d'un avocat ?
Votre frère a-t-il pris un avocat ?
Il peut sans difficulté acheter la maison mais je pense qu'un avocat serait à même de d'éclairer votre frère sur sa situation personnelle et un lien éventuel avec son beau fils.
Cordialement
Maître Marque

Par **Tony 31750**, le **30/04/2016** à **08:54**

Bonjour maître,
Mon fils ne cesse d'être contrôlé par la gendarmerie de notre coin. Le jour des attentats, mon fils a eu l'accident tout seul, il est tombé dans un fossé ayant des copins avec lui dans d'autres véhicules, ils ont essayé de sortir la voiture. Impossible, la lui disant qu'il ne pouvait plus conduire, ce qui était vrai lui ont offert quelques bières une heure plus tard et gendarmes sont passés par hasard ont demandé à qui était le véhicule mon fils s'est présenté et l'ont contrôlé alcool tests et verbaliser alors qu'il n'était pas au volant mais à 15 m de la voiture client prochain. Nous avons fait une requête au ministère public, nous attendons...
Dernièrement le même gendarme la contrôler pour les mêmes raisons alcool, celui-ci étant négatif, il a trouvé un prétexte le clignotant et la verbaliser 25 € et... Mon fils a eu beau dire que le clignotant de fonctionner encore réunies a fait. Que peut-on faire surtout que la carte grise étant à mon nom et prénom, le PV m'a été adressée alors que le gendarme avait pris les papiers de mon fils petits. Est-ce que les gendarmes ont le droit de refaire le PV au nom de mon fils... Merci de me répondre
Bien cordialement

Par **Liisa**, le **03/04/2018** à **20:23**

Bonjour Maître Marque, êtes vous toujours disponible ?
Cordialement

Par **morobar**, le **04/04/2018** à **10:12**

Bjr,
Jamais entendu parler de cet homme.
Mais vous pouvez voire devez le contacter par messagerie en cliquant sur son nom si vous ne voulez pas exposer ici votre situation.